

Monsieur le Maire lit à l'Assemblée une lettre de la Direction de la Société Nancéienne d'Aménagement qui demande le remboursement du prix de 63 compteurs d'eau neufs posés par ses soins dans les pavillons de la S.C.I. "Beau Site" sur la ZAC de LUDRES-SUD.

Le règlement des eaux actuellement en vigueur prévoit que les compteurs d'eau sont fournis gratuitement aux usagers, et que la commune reste propriétaire de ces appareils. Une redevance annuelle de 15 Francs pour l'entretien est demandée à chaque usager.

LE CONSEIL MUNICIPAL après en avoir délibéré, décide :

LES 60 compteurs d'eau neufs posés et payés par la Société Nancéienne d'Aménagement - Promilor, dans les pavillons construits au lotissement "Beau-Site" sur la ZAC de LUDRES-SUD seront remboursés à cette Société au prix de 108,01 Frs TTC l'unité.

Ce prix est celui qui correspond à la facture de la S.A. Compteurs SCHLUMBERGER

.../...

Division Liquides - BP 122 à 92120 MONTRouGE, en date du 22 Juillet 1974  
(achat de 20 compteurs par la Ville de LUDRES).

